

2021-02-09
2020-2930

NEUDOSAN COMMERCIAL

INSECTICIDE
COMMERCIAL
SOLUTION

AVERTISSEMENT : IRRITANT CUTANÉ ET OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour supprimer les pucerons, les forficules, les cochenilles, les tétranyques, les psylles, les limaces de roses et de poires (larves de tenthrède), les poux des serres et les mouches blanches.

Pour usage à l'intérieur, à l'extérieur et dans les serres, sur les arbres fruitiers, les légumes, les plantes d'intérieur, cannabis (produit commercialement à l'intérieur), les plantes ornementales et couvre-sol, les arbres ornementaux et d'ombrage.

PRINCIPE ACTIF: 47.00% de sel de potassium d'acides gras

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 27886 - LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET XXX L

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien :
Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, C.-B. V8M1R3
250-652-5888

MODE D'EMPLOI

Mélanger 8 litres de ce produit avec 400 litres d'eau. Ajouter suffisamment d'eau au réservoir de mélange pour obtenir une bonne agitation à l'aide des pompes ou des pâles. Continuer l'agitation en ajoutant d'abord le produit Neudosan Commercial puis le reste de l'eau. De l'eau dure excédant 300 ppm doit être conditionnée pour réduire sa dureté avant de la mélanger avec le Neudosan Commercial.

Pour application dans les champs, appliquer la solution diluée à raison de 700 à 1900 L/ha en utilisant un équipement de pulvérisation terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, commencer le traitement dès que l'infestation est remarquée. Pulvériser soigneusement les insectes nuisibles sur les plantes avec le produit dilué pour les mouiller. Minimiser le ruissellement pour réduire les dommages sur les plantes sensibles. Neudosan Commercial est une pulvérisation par contact et est efficace à l'état liquide. Les insectes nuisibles doivent être mis en contact avec la solution de pulvérisation pour être efficaces. Des efforts doivent être faits pour atteindre complètement toutes les parties de la plante, y compris le dessous des feuilles. Répéter le traitement une fois par semaine ou aux deux semaines, au besoin. Appliquer au maximum trois applications consécutives pour éviter tout dommage aux plantes. Des applications supplémentaires peuvent être possibles si une expérience préalable avec des applications répétées du produit dans les mêmes conditions n'ont pas causés de dommages aux plantes. Peut être utilisé sur les cultures comestibles jusqu'au jour de la récolte.

TRAITEMENT PAR TREMPAGE DES BOUTURES :

Pour lutter contre les nymphes d'aleurodes sur les plantes ornementales de serre.

Mélanger 0,5 - 2 L pour 100 L d'eau (0,5% - 2%). Utiliser des concentrations plus élevées (par exemple 1% ou 2%) lorsque des nymphes plus âgées sont présentes. Ne pas utiliser sans avoir au préalable déterminé la sensibilité des cultures (phytotoxicité). Utiliser un réservoir et un équipement de trempage propres. Bien mélanger la solution. Préparer au besoin ; Ne pas laisser la solution de trempage reposer pendant de longues périodes avant de l'utiliser.

Les applications par immersion sont destinées à être effectuées avant la plantation de boutures végétatives dans le substrat d'enracinement.

Le processus d'immersion doit être effectué comme suit :

- Placer les boutures non racinées dans un bac d'immersion muni d'un couvercle.
- S'assurer que les déblais ne sont pas trop serrés pour favoriser une couverture maximale de la surface.
- Immerger complètement le plateau, en le déplaçant doucement dans la solution pendant au moins 5 secondes pour permettre à la solution de saturer complètement toutes les surfaces (la solution doit entrer en contact avec les parasites cibles pour être efficace).
- Vérifier qu'il n'y a pas de surfaces sèches après le trempage.
- Agiter la solution de trempage pendant l'utilisation pour maintenir le (s) produit (s) en suspension.
- Préparer régulièrement une nouvelle solution par immersion pour éviter toute accumulation potentielle d'agents phytopathogènes.
- Désinfecter le réservoir de trempage et l'équipement avant de préparer une nouvelle solution de trempage.
- Éviter d'exposer les boutures trempées au soleil.
- Ne pas utiliser sur les boutures stressées ou flétries.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Le produit Neudosan Commercial peut-être combiné avec d'autres pesticides pour élargir le champ d'activité ciblé, améliorer le niveau de destruction, fournir une destruction résiduelle et améliorer le champ d'application. Lors d'utilisation comme mélange en réservoir, respecter toutes les directives d'usage, des récoltes, des taux d'usage, des taux de dilution, des précautions et des limites qui apparaissent sur l'étiquette du produit d'association utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les directives les plus restrictives des précautions et des limites de l'étiquette. Ce produit ne doit pas être mélangé avec un autre produit qui interdit ce mélange. Pour le mélange en réservoir avec des pesticides connexes, Neudosan Commercial doit être utilisé au taux de 1% (1 L de concentré pour 100 L d'eau).

Chronologie du mélange en réservoir :

- Eau
- Conditionneur pour eau (au besoin)
- Pesticide traditionnel – Ajouter tous les autres produits dans l'ordre suivant : Sachets solubles dans l'eau, poudres mouillables, suspensions sèches, suspensions liquides, EC et produits solubles comme les engrais.
- Neudosan Commercial

Aussi, selon le cas, effectuer un test de compatibilité du mélange en réservoir : En utilisant un bocal de 2 L, ajouter des quantités proportionnées des produits, (dans l'ordre recommandé ci-dessus) à 1 L d'eau. Après mélange vigoureux, laisser reposer pendant 5 minutes. Si la combinaison reste mélangée ou peut-être re-mélangée aisément, il y a compatibilité. Lorsque la compatibilité est prouvée, utiliser le même procédé pour ajouter les produits requis au réservoir de pulvérisation.

Les produits Manzate et Dithane sont incompatibles avec le Neudosan Commercial.

La combinaison de ce produit avec du soufre ou l'application de ce produit dans les 3 jours suivant une application de soufre peut augmenter les dégâts aux plantes causés par le soufre sur les plantes sensibles (c.-à-d. raisin). Ne pas mélanger Neudosan Commercial dans un réservoir avec du soufre, lorsque les températures sont supérieures à 32°C.

Ne pas laisser reposer le mélange en réservoir pendant de longues périodes. Mélanger et pulvériser dès que possible. Le Neudosan Commercial seul nécessite une agitation avant l'usage. Les mélanges en réservoir de Neudosan Commercial avec d'autres pesticides doivent être agités continuellement pendant l'usage. Si l'on utilise de l'équipement sans pompe ou pales, secouer vigoureusement pendant l'usage. Rincer le liquide contenu dans les canalisations de pulvérisation dans le réservoir si l'agitation est interrompue.

RESTRICTIONS D'USAGE

- Ne pas pulvériser lorsque les plantes sont stressées.
- À utiliser avec soin sur les plantules, les plants repiqués et les fleurs. Ne pas appliquer sur de plantules et les plants repiqués sans en déterminer d'abord la sensibilité (phytotoxicité).
- Éviter de pulvériser en plein soleil. Pulvériser tôt le matin ou en soirée ou lorsque le temps est couvert.
- La pulvérisation savonneuse peut causer des marques sur certaines variétés.
- Si l'on soupçonne que des plantes sont particulièrement sensibles, faire un essai en vaporisant le produit sur une seule plante ou sur une petite surface de la plante et attendre de voir si des dégâts à la plante (phytotoxicité) se produisent avant de traiter de plus grandes surfaces.
- Ne pas appliquer sur les plantes à feuilles persistantes lors de sécheresse et faire attention lorsque du nouveau feuillage est présent.
- Les poinsettias peuvent être sensibles ; ne pas appliquer après le début de la coloration des bractées.
- Ne pas utiliser sur les petits pois, les capucines, les fougères délicates ou les variétés de raisins de Calmeria et d'Italie.
- Utiliser avec soin sur les azalées, les coeurs saignants, les camélias, le maïs, l'euphorbe, les fuchsias, les gardénias, les géraniums, les impatientes, les aubépines, les marrons d'Inde, les crassules argentées, les érables japonais, les lantanas, le sorbier d'Amérique, le lierre ornemental, les palmiers et les plantes grasses.
- La sensibilité varie avec les variétés.

PARASITES/SITES

Le Neudosan Commercial supprime les parasites tels que : Les pucerons, les cochenilles, les acariens, les poux des serres, les larves de tenthrède (c.-à-d. les limaces de roses et de poires), les psylles, les forficules et les mouches blanches.

Cultures	Parasites
Les arbres fruitiers comme : les pommiers, les abricotiers, les cerisiers, les nectariniers, les pêchers, les poiriers et les pruniers. Les arbres tels que: les noyers et les noisetiers.	Les pucerons, les acariens, les forficules, les cochenilles, les psylles, les larves de tenthrède (limaces de poires), les poux des serres et les tétranyques

Recommandations supplémentaires pour cet usage :

- Utiliser avec soin sur les poires après stade dormant retardé car il y a risque possible de marques sur les fruits.
- Ne pas excéder le taux maximum de 950 L/ha sur les fruits à noyau, à peau lisse jusqu'à la formation du fruit.
- Ne pas excéder un taux maximum de 1650 L/ha sur les pêches.
- Ne pas utiliser pas sur les nectarines à peau jaune.

Cultures	Parasites
Les petits fruits tels que: raisins, fraises, bleuets, framboises, canneberges	Les pucerons, les cochenilles, les acariens et les poux des serres

Recommandation supplémentaire pour cet usage :

- Ne pas utiliser pas sur des raisins de table lorsqu'ils ont atteint 6 à 7 mm de diamètre (enlèvera la pellicule cireuse) ou utiliser au taux recommandé le plus bas (700 L/ha).

Cultures	Parasites
Les arbres ornementaux et d'ombrage comme: plantes à fleurs et à feuillages, bouleaux, cerisiers ornementaux, cornouillers, arbres à feuilles persistantes, aubépines, houx, magnolias, érables, chênes, pêchers ornementaux, troènes, pyracanthes, sycomores.	Les pucerons, les cochenilles, les acariens, les psylles, les larves de tenthrède, les tétranyques, les mouches blanches.
Plantes vertes, à fleurs, plantes à massif et plantes d'intérieur – de serre et extérieures.	Les pucerons, les acariens, les cochenilles, les tétranyques, les mouches blanches, les larves de tenthrède (limaces de rosier), les forficules
Luzerne, canola, soja, blé	Les pucerons, les acariens, les mouches blanches
Maïs (de grande culture, sucré)	Les pucerons
Betterave sucrière	Les acariens, les pucerons
Les légumes - de plein champs et de serre (par exemple: asperges, haricots, betteraves, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, céleri, chou vert, maïs, cucurbitacées, aubergine, chou frisé, laitue, haricots de Lima, melon, feuilles de moutarde, petits pois, pommes de terre, poivrons, radis, épinards, courges, tomates et navets.)	Les pucerons, les acariens, les mouches blanches
Herbes et épices, menthe - champ et serre	Les pucerons, les acariens, les mouches blanches
Houblon	Les pucerons, les tétranyques
Cannabis (marihuana) qui est produit commercialement à l'intérieur	Les pucerons, les tétranyques, les mouches blanches

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Causera une irritation de la peau et/ou des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et de lunettes de sécurité ou un écran facial lors du mélange, du chargement, du nettoyage et de la réparation. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de l'application de pulvérisation. Pour les applications par immersion, porter des gants résistant aux produits chimiques.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas permettre aux eaux résiduaires, aux effluents ou aux ruissellements contenant ce produit de pénétrer dans les lacs, les ruisseaux, les mares et autres étendues d'eau. Éviter toute application directe sur des mares, des ruisseaux et des lacs.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter de manière symptomatique.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
6. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

AVIS À L'USAGER

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

DÉCLARATIONS FACULTATIVES

- Savon insecticide
- Insecticide/Acaricide
- Pulvérisateur pour insectes

- Rosiers et fleurs
- Plantes d'intérieur et de jardin
- Fruits et légumes
- Insecticide pour rosiers et fleurs
- Détruit les insectes par contact
- Insecticide
- Intérieur/extérieur
- Plantes d'intérieur et de jardin
- Peut être utilisé jusqu'au jour de la récolte
- Ne persiste pas dans l'environnement
- Insecticide de contact
- Le Neudosan Commercial est une pulvérisation de contact et les parasites doivent être pulvérisés directement pour obtenir une suppression
- Pour usage sur les légumes, les arbres fruitiers, ornementaux, buissons, les fleurs et les arbres d'intérieur, de jardin et de serre
- Peut être utilisé sur les jardins potagers
- Peut être utilisé sur des denrées alimentaires jusqu'au jour de la moisson
- Lire l'étiquette du contenant dans sa totalité avant d'utiliser ce produit
- Suppression : Pour supprimer les pucerons, les forficules, les cochenilles, les tétranyques, les psylles, les limaces de roses et de poires (larves de tenthrède), les poux des serres et mouches blanches
- Suppression : Pour supprimer les tétranyques, les pucerons, les cochenilles, les poux des serres et mouches blanches
- Détruit : Les pucerons, les forficules, les cochenilles, les tétranyques, les psylles, les limaces de roses et de poires (larves de tenthrède), les poux des serres et les mouches blanches
- Détruit : Pour contrôler les tétranyques, les pucerons, les cochenilles, les poux des serres et mouches blanches
- Ne pas pulvériser lorsque les plantes sont stressées
- Le Neudosan Commercial est un produit antiparasitaire de contact pour les insectes et les parasites
- Brevet en instance
- Vendu sous licence de W. Neudorff GmbH KG



Ce produit antiparasitaire contient seulement des substances qui figurent dans le document Systèmes de production biologique - Listes des substances permises, et son utilisation peut convenir dans le cadre de l'agriculture biologique; veuillez consulter l'organisme de certification biologique ayant autorité dans votre région pour obtenir des précisions à ce sujet.